

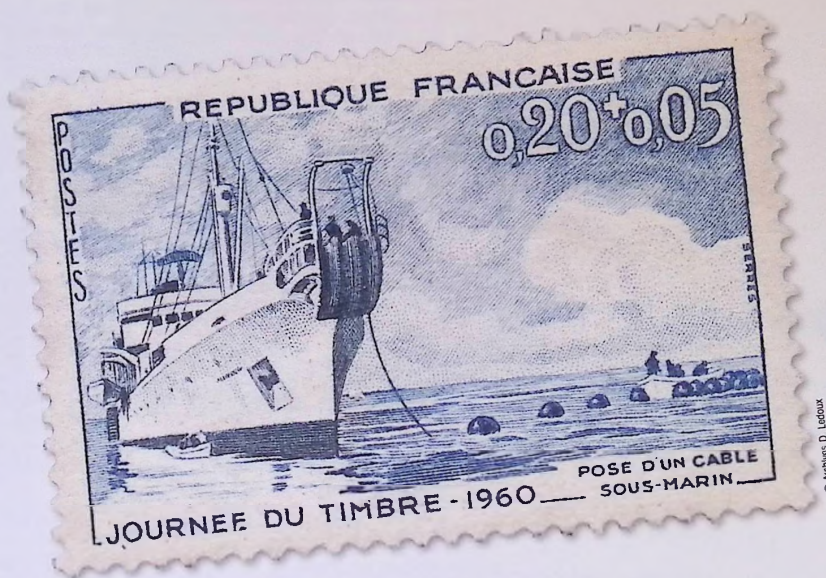
Le Relais

n° 75, juillet-août-sept. 2017

Institut d'Histoire Sociale CGT-FAPT



Siège social :
263, rue de Paris
Case 545 -
93515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00
Fax 01 48 59 25 22



© Archives D. Lacroix

SOMMAIRE

Brefs rappels historiques Page 2

Le billet : Comment traiter l'histoire aujourd'hui Page 3

Histoire : La grève des "midinettes" et la 1^{re} RIT : la semaine Anglaise. Page 4

Dossier : Les navires câbliers : un rôle majeur dans les réseaux intercontinentaux Page 7

Vie de l'IHS

Colloques de la FNARH
des 18 et 19 mai à Métabief Page 13

Mars 1971, la réforme des structures des PTT Page 13

Journée d'étude IHS CGT - Kayersberg -
Du 29 mai au 1er juin 2017 Page 15

Livres

Les lignes aux PTT : un métier de réseau Page 16

L'ange noir de la Gestapo en Normandie Page 16

Rappels historiques

par Joël Ragonneau

1917 : La grève des télégraphistes

Printemps 1917, la fièvre monte chez les fonctionnaires, obligeant le gouvernement à négocier.

Résultat : ils obtiennent de 1f à 1f50 d'augmentation par jour (360f à 540f par an). De même, une allocation familiale de 100f par an est consentie pour chacun des deux premiers enfants de moins de 16 ans et 200f par enfant en plus.

Mais le mécontentement ne cesse pas pour autant. Le 27 mai, éclate la première grève des jeunes télégraphistes des PTT. Oubliés dans les acquis des grèves d'avant-guerre, ils sont d'autant plus en colère que leur sort est particulièrement pénible (28 sous par jour au début de carrière, 1f65 après un an).

Alors ils vont entrer dans l'action et malgré les menaces de révocation à peine dissimulées de leur direction, ils vont obtenir une victoire qui en appellera d'autres, notamment lors de la bataille des traitements de 1918 :

- L'indemnité de vie chère leur est versée
- Les conditions d'avancement s'améliorent
- Aucune sanction ne sera prise contre le personnel gréviste.

* Lire l'histoire de la Fédération CGT des PTT de Georges Frichman 1672 - 1946

1937 : La lutte pour les 40 heures dans les P.T.T

La semaine de 40h n'était pas inscrite dans le programme du Front Populaire. Elle fut imposée par les grèves de mai 1936 et votée le 12 juin par 408 députés contre 160. Et pourtant...

« c'est au gouvernement du Front Populaire que nous nous adressons. Nous lui demandons de comprendre qu'il n'est pas possible de différer l'application de la semaine de 40h dans les PTT »

Communiqué de la Fédération Postale paru le 9 avril 1937 dans l'Humanité, le Populaire, ce Soir et le Peuple

En effet, 6 mois après le début, les discussions sur l'application des 40h dans les PTT sont toujours au point mort.

Un coût de 400 millions argumente la direction des PTT, auquel les syndicats rétorquent « faux, pas plus de 280 millions ». Mais surtout ces derniers constatent que les 40h sont appliquées aux chemins de fer, chez les travailleurs de l'État, à la santé...

Alors pourquoi pas dans les PTT ?

En juin 1937, le gouvernement Chautemps remplace le gouvernement Blum démissionnaire et les postiers reprennent espoir. Espoir de courte durée. Aucune de leur revendication ne sera satisfaite ;

Le 6 octobre, le mécontentement est à son comble et 50000 manifestants sont rassemblés au vélodrome d'hiver. A la tribune se succèdent plusieurs orateurs parmi lesquels Emmanuel Fleury*. Tous justifient la revendication des 40h.

Durant tout le mois de janvier 1938, débrayages et manifestations vont se succéder à un rythme soutenu et ce n'est qu'en février que les 40h seront reconnues à tous les fonctionnaires avec application au 1er avril 1938

Particularité pour les PTT : les conditions de l'application des 40h sont fixées sans renfort de personnel.

* Emmanuel Fleury : syndicaliste à la CGT, membre du parti communiste, dirigeant la grève insurrectionnelle des PTT en août 44.

* lire le hors-série de l'Humanité de mai 2006 « 1936 - Front Populaire - L'espoir »

* lire l'histoire de la Fédération CGT des PTT de Georges Frischmann 1672 - 1946

1977 : Naissance de la médecine de prévention

Une véritable médecine de prévention. Voilà une revendication qui aura eu du mal à être satisfaite.

Il aura fallu attendre 1977 et qu'un nouveau médecin chef, le professeur Henri Sapin-Jalouste, soit nommé aux PTT. Dès 1974, il avait rédigé un rapport accablant sur les conditions de travail et leurs conséquences sur la santé des agents.

Un rapport qui avait fait grand bruit : « les examens de contrôles pratiqués dans les comités médicaux révèlent l'existence de nombreux problèmes sanitaires au sein du personnel de l'administration et de nombreux troubles spécifiques dans les conditions d'exercice de leur profession... L'administration ne dispose d'aucun moyen d'information sur l'état sanitaire réel de ses agents, ni sur l'incidence de leurs activités professionnelles sur leur état de santé ».

Par circulaire du 9 juin 1977, est donc créée une médecine de prévention en parallèle avec la médecine de contrôle déjà existante.

* lire l'histoire de la Fédération CGT des PTT entre 1945 et 1981



Comment traiter l'histoire aujourd'hui ?

Après une longue séquence électorale, de nombreux commentateurs pronostiquent la construction d'une ère nouvelle après l'élection du président Macron ! Pourtant l'histoire nous apprend justement qu'il ne suffit pas de se parer de la nouveauté et de la modernité, pour construire le neuf.

Pour ce qui concerne les droits des salariés, les recettes proposées pimentées à la sauce libérale ressemblent davantage à du réchauffé.

Les élections passées, les objectifs du gouvernement sont maintenant connus, notamment sur le droit du travail.

A partir de là, une question nous est posée : la CGT sera-t-elle capable de rassembler le mouvement syndical, les salariés, retraités et privés d'emploi pour empêcher les mauvais coups et imposer une politique favorable au monde du travail ?

Evidemment, il ne s'agit pas pour l'Institut d'histoire sociale de se substituer à la Fédération, mais d'apporter un éclairage historique pour aider les militants à s'y retrouver dans la situation d'aujourd'hui.

Notre tâche est d'apporter des éléments en rappelant les phases précédentes de l'histoire sociale où notre syndicalisme a été confronté à des bouleversements importants.

Avec une particularité pour notre propre histoire : comment traiter l'histoire d'une Fédération alors composée pour l'essentiel d'un personnel fonctionnaire avec des jeunes qui sont embauchés aujourd'hui dans les conditions du droit privé, pour en tirer des enseignements utiles à tous ?

Nous devons montrer qu'en toutes circonstances, la Fédération a su préserver son organisation en la faisant évoluer sur le lieu de travail pour qu'elle soit la plus efficace possible même si cela n'a jamais été facile. Sans reproduire forcément les pratiques du passé, il est utile de les connaître en particulier dans la période présente, celle à laquelle les militantes et militants d'aujourd'hui sont confrontés.

C'est pourquoi l'IHS s'efforce d'être disponible, pour permettre l'ouverture de débats sur l'histoire dans les instances fédérales, tout en poursuivant l'édition de l'ensemble de ses travaux, grâce à sa bonne santé, fruit de ses nombreux adhérent-e-s qu'ils soient individuels ou émanant des syndicats, régions et sections syndicales.

Éclairer les esprits, grâce à notre expérience du passé, pour aider chacun à aller de l'avant, telle est l'ambition de l'Institut d'histoire sociale de la Fédération qui fêtera dans un peu plus d'un an ses 20 années d'existence.

Michel Gaillard

Le Billet

17^e année de parution - Trimestriel - 4€

Directeur de la publication :
Danièle Ledoux

Rédaction administration :
263, rue de Paris, case 545 -
93515 Montreuil Cedex

3^e trimestre 2017.

Dépôt légal à parution
CPPAD N° 0322 G 81018



Mise en page et impression :
Chevillon Imprimeur, 89100 Sens

La grève des « midinettes » et la 1^{re} RTT : la Semaine Anglaise

Aussi étonnant que cela puisse paraître, au beau milieu de la 1^{re} guerre mondiale, le printemps 1917 a été marqué en France par le surgissement d'un immense mouvement social aujourd'hui oublié, qui fut appelé « grève des midinettes ».

Ce fut une grève de femmes qui, acculées à des conditions de vies très difficiles, se mirent en grève pour obtenir du temps libre pour s'organiser, et des salaires leur permettant de vivre et de faire vivre leurs familles.

La Viande serait interdite le lundi et le mardi

Usant du droit donné aux préfets de déroger aux prescriptions du ministre du ravitaillement qui avait désigné le jeudi et le vendredi, en principe, comme jours sans viande, le préfet de police vient d'aviser M. Viollette de son intention d'interdire la vente de la viande le lundi et le mardi, dans le département de la Seine.

Les « jours sans viande » les abats seront permis

Le ministère du ravitaillement informe que la vente et la consommation des abats seront autorisés tous les jours de la semaine, y compris les jours où la viande serait interdite. Mais l'interdiction est maintenue pour la volaille et le gibier.

Jours sans viande-Humanité 15 mai 1917

La Guerre, la Paix, la Révolution, les pénuries.

Au printemps de 1917, on est à un tournant de la 1^{re} guerre mondiale qui dure depuis bientôt trois ans. C'est l'époque de la bataille sanglante du « Chemin des Dames¹ », et des mutineries. Au plan international, on balance entre espoir et désillusion.

Du côté espoir, le déclenchement de la première révolution russe, étincelle lumineuse renforcée par les débats qui traversent le parti socialiste au pouvoir dont la presse, nationale et locale, fait un large écho : pour ou contre la participation ou congrès de Stockholm² ; pour ou contre la poursuite de la guerre, ou pour ou contre la paix immédiate ; la question des conseils ouvriers, etc. Elle fait rêver à la paix.

A l'opposé c'est l'époque de l'entrée en guerre des États-Unis³ qui éloigne cet espoir.

A l'arrière, ce sont hausses des prix et pénuries, car depuis le début de l'année les sous-marins allemands⁴ ont lancé contre les navires de commerce une vaste offensive destructrice. Le nombre de navires coulés est tel, qu'il fait craindre au gouvernement de ne plus pouvoir assurer la soudure entre les réserves et les futures récoltes. Le sucre, la viande, et le charbon manquent. Des mesures de rationnement sont décidées, qui prennent la forme de « soirs sans viande », qui sont un fiasco, puis de « jours sans viande » qui ont un effet désastreux sur le moral des populations. « Avant-hier, veille des premiers jours sans viande, la population s'est précipitée vers les boucheries pour y prendre des approvisionnements. A 11 heures du matin les états étaient dégarnis. Aux Halles, cet empressement a favorisé une hausse sans précédent » écrit la presse à propos de la situation parisienne.

Imaginons les difficultés dans laquelle se démènent ces jeunes femmes, en charge de famille, dont les horaires interdisent l'accès ou ravitaillement rationné !

Une grève dans un contexte de guerre

La situation devient si dure, qu'un mouvement social inédit débute et s'étend comme une trainée de poudre à Paris. Il commence modestement le 13 mai, dans un atelier de confection des Champs Élysées, avec quelques 250 grévistes. Au début, ces couturières ne demandent pas grand-chose : un peu de temps libre pour s'organiser, sans que cela ne grève le salaire ! Mais le patron leur refuse ne serait-ce qu'un moment pour faire les courses nécessaires à la subsistance des familles. Devant ce refus, elles déboulent à la Bourse du travail et s'adressent à la CGT.

¹ La Bataille du Chemin des Dames dura d'avril à juin 1917. Elle conduisit à la perte de 200 000 hommes cotés français.

² En 1917 La conférence de Stockholm, est la 3^e conférence de Zimmerwald, contre la 1^{ère} guerre mondiale. Faisant suite à celle de Zimmerwald (1915), celle de Keintal (1916), elle eut lieu à Stockholm, entre le 5 et le 12 septembre 1917, après de nombreux reports et retardement.

³ Les États-Unis entrent en guerre le 2 avril 1917. Les premières troupes américaines débarquent à Saint-Nozair le 30 juin.

Sur le moment, la CGT est très embêtée par l'arrivée de ces femmes. A l'exception de rares corporations - comme par exemple les Tabacs - les syndicalistes sont des hommes. Le syndicalisme s'est développé dans la métallurgie, le bâtiment, les chemins de fer, les mines, et les ports et dock, etc. C'est-à-dire des secteurs à main d'œuvre masculine. La couture est un secteur qui n'a guère été syndicalisé. Aujourd'hui on est en guerre, et le syndicalisme s'en est trouvé désorganisé à cause de la mobilisation générale. Certes, il a fallu faire appel aux femmes pour faire tourner l'industrie, mais on ne remplace pas ex-nihilo une génération de militants. De fait, ceux qui animent les rares organisations encore existantes sont des hommes déjà âgés ou affectés spéciaux. Autre problème à surmonter : la CGT est aussi impliquée dans l'Union sacrée. Même s'il existe en son sein des minoritaires qui militent contre la guerre, elle soutient le gouvernement et l'effort de guerre. Rappelons que dans celui-ci il y a des ministres socialistes à des postes clés.

La CGT tente une démarche d'apaisement, et tente de négocier avec le patron. Mais le patron est un patron de choc, dont la clientèle est riche. Il n'entend rien céder et le conflit s'enlise.

Le conflit s'étend comme une traînée de poudre !

Le 15 mai, l'*Humanité* évoque brièvement « conflit des couturières », pendant que le reste de la presse, au milieu des communiqués de guerre, renseigne sur restrictions de viande qui ne doivent pas subir d'exceptions. « *Le ministre Violette refuse la vente des abats de la volaille et du gibier les jours sans viande⁵. Initialement les « jeudi et vendredi » avaient été décidés comme étant les jours sans viande ; mais le lundi pourrait le devenir à la place de l'un des deux jours annoncés.* »

Le 16, la grève surgit dans la presse parisienne, et l'on commence à l'appeler « grève des midinettes ». « *Les ouvrières de 3 maisons de couture - avenue des Champs-Élysées, place Vendôme et rue Boissy-d'Anglas - se sont mises en grève. Les unes demandent la semaine anglaise avec une augmentation de salaire ; d'autres, un franc par jour d'indemnité de vie chère, en plus du salaire normal.* »

Le 17, la presse estime le nombre de grévistes à 2 500 ; le 18, elles sont 3 500 ; le 19, « *la grève s'étend ; 7 500 ouvrières chôment : 31 maisons de couture sont atteintes. Les grévistes ont manifesté en*

divers endroits. A 10h du matin, réunion à la Bourse du Travail⁶ où le président de la chambre patronale reconnaît que les salaires ne permettent pas de vivre, et que l'indemnité de vie chère lui semble légitime. Mais concernant la semaine anglaise il déclare « ne pas pouvoir s'engager au nom des patrons. »

Le 20 mai, « *le nombre de grévistes augmente toujours ; celles-ci sont maintenant une dizaine de mille* » et 40 maisons. Les revendications sont désormais définies : « *aucun renvoi pour faits de grève ; suppression des règlements d'ateliers ; indemnités quotidiennes de cherté de vie de 1 frs pour les ouvrières et de 50 centimes pour les apprenties.* » Seule la question de la semaine anglaise reste en suspens, selon la presse

Le 23 mai, la grève s'étend à d'autres corporations (ex : la fourrure, la banque, etc.) ; Le 26 mai : papier-carton, électriciennes, confection militaire, chaussure, etc. ; Le 29 mai : optique, tissus en gros, personnel de restaurants, fonctionnaires du ministère de la guerre, etc. ; A partir du 30 mai, elle s'étend en banlieue (ex : Billancourt), et arrive en province : Lyon, Rouen ; le 3 juin elle est à Marseille, Bordeaux Laval. Le 10 juin elle arrive, à Dijon, Vierzou, Limoges.

Le mouvement revendicatif touche aussi les PTT : des entrefilets⁷ nous apprennent des mouvements chez les facteurs télégraphistes, le 30 mai, ou des reprises dans les PTT le 2 et le 4 juin, des dépôts de revendications chez les sous-agents et les agents des lignes, le 12 juin, de l'AG et de l'Union des auxiliaires, le 6 juin.

C'est donc un immense mouvement national, quasi essentiellement de femmes, qui créent leurs syndicats, et se syndiquent toutes et en masse.

Très vite le pouvoir a conscience que la grève menace de devenir générale et craint que la situation ne devienne incontrôlable.



© Gallia-brf BNF

Paris greves des midinettes meeting 18 mai 1917

⁴ L'Allemagne avait interrompu la guerre sous-marine après le torpillage du Lusitania en mai 1915, qui provoqua la mort de 123 civils américains, parmi les 1195 personnes décédées. Elle reprit la guerre sous-marine le 31 janvier 1917, en annonçant qu'elle provoquait une guerre sous-marine totale. La campagne des U-boat coula notamment près de la moitié des navires de commerce britannique, ce qui causa de graves pénuries de nourriture et d'autres biens de premières nécessités.

⁵ Le Rappel, 15 mai 1917

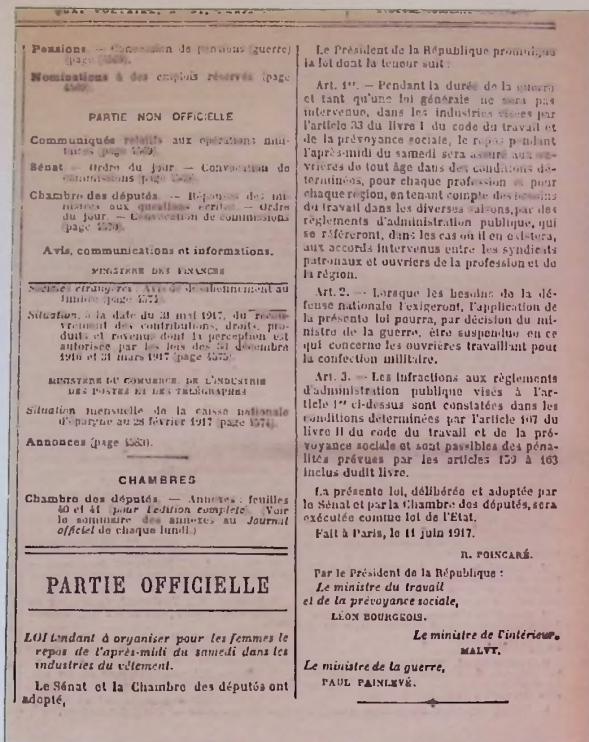
⁶ Ibid., 19 mai 1917

⁷ Voir Le Rappel, 31 mai, 2 juin.



© Gallia-brf BNF

Paris greves des midinettes la Maison Paquin gardée par la police mai 1917



6

Journal Officiel-Semaine-Anglaise
12 juin 1917

La « semaine anglaise » : une loi vite discutée et votée !

La « semaine anglaise » est mise à l'ordre du jour de la chambre des députés. Il faut légiférer rapidement, et cela sera fait en moins de 3 semaines.

Pourquoi cette expression de « semaine anglaise » ? Parce qu'au milieu de la 1^{re} décennie du siècle, les travailleurs anglais ont obtenu la limitation de la semaine de travail à 5 jours. C'est la création du week-end ! Cet accord social fait rêver les travailleurs français à qui l'on refuse toujours la journée de 8 heures.

En France, en 1917, la semaine de travail est de 6 jours, avec une durée quotidienne de 10 heures, soit une durée hebdomadaire de 60 heures. Si ces horaires rendent inextricable la vie des familles ouvrières en ces temps de pénurie, cela affecte aussi la productivité du travail, les ateliers étant désertés à la moindre nouvelle de ravitaillement.

La loi, qui édulcore une proposition de loi sur le repos hebdomadaire, déposée par les députés socialistes le 12 juin 1914⁸, est rapidement votée à Assemblée nationale et au Sénat. Elle est promulguée le 11 juin

1917 par le Président de la République, et publiée le lendemain au Journal officiel⁹.

Que dit la loi ?

Elle s'intitule : « *Loi tendant à organiser pour les femmes le repos de l'après-midi du samedi dans les entreprises du vêtement* » ; les femmes sont les seules concernées.

L'article 1^{er} de la loi restreint encore la population concernée « *aux entreprises visées par l'article 33 du livre 1 du code de la prévoyance sociale* », c'est-à-dire la confection, la lingerie, la chaussure, etc.

L'article 2 de la loi prévoyant toutefois qu'en fonction des besoins de la défense nationale, l'application de cette loi « *pourra être suspendue par le ministre de la guerre en ce qui concerne les ouvrières travaillant pour la confection militaire* ».

Mais c'est une énorme avancée pour ces femmes en grève, jugez-en :

- La semaine de travail va désormais du lundi matin au samedi midi
- C'est une RTT de 5 heures : « *55 heures payées 60* ».

Elle renvoie son application aux autres corporations à une loi générale qui ne serait votée qu'après la fin de la guerre. Elle ne s'applique pas aux filatures, ni aux tissages, ni à la métallurgie, ni aux services publics, ni bien évidemment, aux industries de guerre.

Une grève oubliée, mais aux grands effets !

Tout d'abord, les ouvrières se sont syndiquées en masse. Le syndicalisme s'en trouve régénéré et renforcé. C'est le début de son retour sur le devant de la scène, prélude aux grands conflits d'après guerre.

La loi rend incontournable la généralisation de la réduction du temps de travail à la fin de la guerre. Car les corporations qui ont été contraintes de reprendre le travail sans l'avoir obtenue, en sont terriblement frustrées. La loi sur la « *journée de 8 heures* » qui sera votée en 1919, doit sans doute beaucoup à cette grève des midinettes.

Enfin, cette grève a des effets politiques indéniables, sans doute en regard avec le positionnement du Parti Socialiste¹⁰ sur la semaine anglaise et des frustrations que la loi a créées. En effet, c'est immédiatement à la suite de cette grève que plusieurs fédérations du Parti Socialiste basculent des majoritaires favorables à l'union sacrée, aux minoritaires favorables à la paix tout de suite, et anticipant de 4 ans le congrès de Tours.

Gilles Pichavant

⁸ Gallica.fr, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/b-pt6k64695878/f1.item#semaine%20angl%ise>

⁹ Gallica.fr <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bp-f6k6336781/gf1.item>

¹⁰ Voir dans l'Encyclopédie socialiste, syndicale et Coopérative, de l'Internationale ouvrière - sous la direction de Comère Morel - ; La France socialiste, par Hubert Rouger ; Tome II ; « Les Fédérations »

Le Dossier

Les navires câbliers : un rôle majeur dans les réseaux intercontinentaux

Depuis 1851, date du premier câble sous-marin, les câbles sous-marins ont joué un grand rôle pour les communications entre les peuples et les continents. Depuis les premiers câbles transocéaniques télégraphiques jusqu'au milieu du 20^e siècle, ils ont contribué à la construction d'un réseau mondial essentiel qui n'a cessé d'évoluer techniquement avec les liaisons transatlantiques téléphoniques et enfin avec la fibre optique. Les réseaux intercontinentaux par câbles sont actuellement le vecteur principal de nos communications interactives, véhiculant la voix, la vidéo, et les échanges sur le Web. 90% des données passent par les câbles. Le réseau mondial représente 650.000 à 700.000 kms à la fin du 20^e siècle.

Pour participer à la construction de cette toile d'araignée, il faut avoir la technicité pour la construction des câbles sous-marins en fibre optique et une flotte câblière pour la pose et la maintenance. Avec l'usine de fabrication de câbles sous-marins à Calais, et la flotte de navires câbliers, la France avec la filiale ORANGE MARINE est un des trois pays les mieux équipés, possède des atouts économiques et politiques indéniables dans le domaine des communications internationales. Mais ce ne fut pas toujours le cas !

Le retard de la France

Fin du 19^e siècle, l'Administration française a raté son entrée dans le secteur des câbles sous-marins transocéaniques. Il est difficile de comprendre comment la France, deuxième puissance coloniale, et bénéficiant d'une position géographique maritime aussi importante n'ait pas développé un réseau de câbles sous-marins lui permettant d'être reliée à ses colonies, mais aussi pour répondre aux nouveaux enjeux de la communication.



Aperçu des réseaux des câbles sous-marins dans le monde



Navire-câblier : Le Vercors

La pose de la première liaison télégraphique sous-marine a eu lieu en 1851 entre Calais et Douvres. Puis en 1869, ce fut la pose par le navire le « *Great Eastern* » du premier câble transatlantique français entre le site du Minou (Plouzané à côté de Brest) aux Etats-Unis, à Duxbury, sur la presqu'île de Cap Cod, au Sud-est de Boston en passant par Saint-Pierre-et-Miquelon. Celui-ci sera vendu à la société anglo-américaine Télégraph Company en 1872 ! En quelques années ce secteur était devenu quasiment le monopole des sociétés privées britanniques. Cela donnait à Londres la maîtrise de l'information tant diplomatique que pour les échanges financiers et boursiers. Avec l'Eastern Télégraph Company et ses filiales, les sociétés anglaises avaient la maîtrise de 250.000 kms de câbles sous-marins. La France était loin de posséder un tel réseau.

Du fait de la domination britannique, la France voyait sa position internationale et sa sécurité gravement remise en cause en temps de crise comme, par exemple, lors des crises coloniales en 1885 en Indochine, en 1898 avec l'affaire Fachoda (Afrique), en novembre 1899 à Madagascar quand le gouvernement anglais fit suspendre les transmissions des messages codés ! Ce n'est qu'à partir de 1900 que les Ministères de la Guerre, des colonies et celui des PTT prirent conscience du problème pour des raisons stratégiques évidentes, mais aussi commerciales et économiques. Le débat traversait également l'opinion publique, ainsi que l'on pouvait lire dans la « *Revue des Deux Mondes* » : « *L'établissement des réseaux de câbles réclamés par notre défense répond à des besoins économiques et commerciaux d'une telle valeur que ces besoins donneraient une certitude d'avenir suffisante, pour provoquer, dans un pays plus audacieux que le nôtre, la création de ce réseau* ».

Elle ne bénéficia d'une véritable compagnie qu'après la fusion de la Compagnie Télégraphique de Paris et de la société française des câbles sous-

marins qui donna naissance en 1894 à la Compagnie Française des Câbles sous-marins (CFCT), avec comme actionnaires la Société Générale du Crédit Industriel et la Banque de Paris et des Pays Bas. Puis il faudra attendre 1913 pour voir la création d'une nouvelle société française : la Compagnie Française des Câbles Sud-Américains, connue sous le nom de Sud Am/PQ.

La France était aussi mal équipée en navires câbliers. Le premier navire câblé français, « *l'Ampère* » est lancé en 1862. L'administration française a maintenu jusqu'à la fin du XX^e siècle, une flotte câblière de deux, trois ou quatre unités. Un câblé est construit en moyenne tous les huit ans.

En 1914, il y a 4 navires : le « *Pouyer Quertier* » datant de 1879 basé à Fort de France pour la mer des Antilles, l'« *Edouard Jéramec* » pour l'entretien des câbles transatlantiques, la « *Charente* » basée au Havre pour l'entretien du réseau de la côte des mers du Nord, et l'« *Emile Baudot* » à La Seyne/mer pour les réseaux méditerranéens. Cette flotte était nettement insuffisante pour répondre aux besoins et aux enjeux que représentaient les câbles sous-marins.

Les câbles sous-marins sous la coupe des sociétés privées :

L'industrie câblière restait aussi très faible : la société industrielle du téléphone (SIT) à Calais qui appartient actuellement à ALCATEL LUCENT, et une usine appartenant à l'Etat à La Seyne/mer qui a fonctionné pendant 80 années. La Seyne/mer sera le centre d'entrepôt des câbles et le port d'attache des navires câbliers assurant

la pose et la maintenance des câbles en Méditerranée. Tout comme Brest le sera pour l'Atlantique.

A la veille de la Première Guerre mondiale, les liaisons télégraphiques transocéaniques étaient encore bien insuffisantes de pouvoir répondre aux besoins de la seconde puissance coloniale. La France se situait au 7^e rang avec seulement 5% des liaisons transocéaniques. La CFCT se situait au 7^e rang avec ses 28820 Kms de câbles, et la Sud Am/PQ au 14^e rang avec seulement 5153 Kms.

Les débats à la Chambre des députés et les querelles entre les différents ministères sur les investissements nécessaires à la réalisation des liaisons par câbles sous-marins, mais aussi la question des concessions aux opérateurs privés, freineront la réalisation d'un réseau de communication mondial français. Finalement la France se dolera d'un grand réseau complémentaire en liaisons radioélectriques (voir *Le Relais N°71*) et de câbles sous-marins qu'à partir de 1930.

Liste des navires câbliers

Ampère	1860 - 1925
Charente	1862 - 1931
Robert Lowe	1870 - 1873
C.A Coubel	1875 - 1915
P. Quertier	1879 - 1931
FR. Arago	1882 - 1914
P. Picard (Ex Ed. Jéramec)	1913 - 1952
Arago	1914 - 1950
E. Baudot	1917 - 1962
Ampère 2	1930 - 1944
I.C. Hanfi	1937 - 1953
Alsace	1939 - 1974
D'Arsonval	1941 - 1965
M. Bayard	1961 - 1981
Vercors	1975 - 2012
Léon Thevenin	1983 -
Raymond Groze	1983 -
Skandl Hav	1983 -
Fresnel	1995 -
Ile de Bole	2001 -
Ile de Ré	2001 -
René Descartes	2001 -

C'est dans la même période que les gens de la mer obtiennent le statut d'inscription maritime et une réglementation qui restent en vigueur actuellement. Les hommes d'équipage sont soumis à « l'inscription Maritime ». Cette réglementation découle de la loi du 24 décembre 1896, modifiée par la loi du 1^{er} janvier 1930. Les inscrits sont soumis à la discipline du bord. Le régime disciplinaire et pénal de la Marine marchande, loi du 13 décembre 1926, s'applique à toutes les personnes qui se trouvent sur un navire à un titre quelconque, et donc les fonctionnaires, agents et ouvriers de l'Administration, embarqués sur les navires câbliers pour l'exécution du service.

À la veille de la guerre, le réseau des câbles sous-marins français est le troisième réseau du monde avec environ 75.000 Km. Environ 40% appartiennent à l'administration des PTT et 43.500 Km aux deux compagnies privées SUDAM/PQ et la CFCT qui bénéficient d'une concession pour exploiter leurs réseaux transatlantiques. L'Administration des PTT possède 3 navires pour entretenir le réseau : L'« Arago » basé à Dakar - L'« Emile Baudot » basé à Brest - L'« Ampère » basé à La Seyne sur Mer.

Depuis la fin du 19^e siècle, des organisations syndicales de marins se créent dans plusieurs secteurs maritimes, souvent sur des bases corporatistes. Dans un secteur où le poids des armateurs qui avaient le soutien des gouvernements, et où la réglementation dans la marine prenait ses racines dans la marine militaire, les difficultés ne manquaient pas pour se rassembler et créer des syndicats.

Luttes et syndicats dans la marine :

La fondation de la Fédération Nationale des Marins Français (FNMF) est considérée à partir du congrès maritime national qui se déroule à Marseille du 22 au 26 octobre 1899. Dès 1900, il y aura plusieurs mouvements de grèves dans différents ports comme au Havre, Dunkerque ou Marseille. Ils se concluront par des augmentations

salariales. Après les actions de 1901, la FNMF adhère à la CGT. Toute la période allant jusqu'à 1939 sera marquée par la construction du syndicalisme maritime et les débats et oppositions entre les syndicats révolutionnaires et réformistes.

Si les marins ne se sont pas mis immédiatement en grève en 1936, c'est à la demande expresse de la FNMF qui pensait aboutir à un accord sans cessation du travail. Le syndicat des marins CGT de Boulogne lançait cependant une grève le 8 juin. La grève va s'étendre rapidement à tous les autres ports. Après l'accord national du 22 juin 1936, les mouvements de grèves se poursuivirent dans les différents ports pour obtenir des accords collectifs.

Les syndicats des marins des navires câbliers obtiennent un accord collectif qui fixe les bases de leur statut. Les conditions d'engagement du personnel des navires câbliers sont fixées pour la première fois par les statuts des états-majors et des équipages signés le 3 novembre 1936 par le Ministre des PTT, Robert JARDILLIER. Ces statuts seront modifiés en 1966 (forfaitiser les soldes, réglementer la durée du contrat des personnels volants), puis en 1980 (la durée du travail et le repos hebdomadaire, soit la semaine de 48 heures). Le code du travail maritime est une transposition du Code du Travail aux conditions particulières du travail en continu en mer (24H/24 - 7J/7J).

Reprise des concessions d'exploitation par les PTT

En juin 1940, l'armée allemande occupa Brest, et les câbles au départ de Brest cessèrent immédiatement de fonctionner. Elle n'endommagea pas les câbles sous-marins. Mais les Anglais coupèrent ceux-ci et les détournèrent vers les îles britanniques pour leur propre usage. Pendant l'Occupation, les Allemands exercèrent un contrôle très strict pour s'assurer que les câbles n'étaient pas utilisés au profit des activités clandestines. En Méditerranée les allemands et les italiens coupèrent les câbles.



L'Ampère fut sabordé par les allemands à la libération. Dans le second conflit mondial, les communications françaises jouèrent un rôle essentiel pour asseoir la France aux côtés des alliés entre 1940 et 1944. Le réseau resta au service des communications des trois capitales successives de la France Libre : Brazzaville (Juillet 1940), Alger (novembre 1942) puis Paris (août 1944).

À la Libération, la CFCT connaît des grandes difficultés financières. Elle doit passer la main à la South American Cable Company (SACC), filiale française dont le capital est tenu par l'État. En 1958, cette société est à la base de la création de France Cable Radio (FCR) qui va prendre de l'importance avec la décolonisation en récupérant les stations radio des pays africains. Elle devient aussi l'armateur des navires câbliers.

Avec l'arrivée des câbles transatlantiques pour la téléphonie à partir du premier câble transatlantique téléphonique en 1956, l'intérêt et donc la pose des câbles sous-marins va prendre une nouvelle ampleur. Il y aura une recherche continue tant pour les télécommunications que pour la pose et maintenance par les navires câbliers. De 1939 à 1971 la France est passée de 4 circuits (uniquement radio) à 169 circuits transatlantiques principalement par câbles dont les deux tiers pour les pays africains devenus indépendants.

Conséquences de la réorganisation de l'international pour la CGT

En 1974, la Direction Générale des Télécoms (DGT) avec Gérard THERY revoit l'organisation des télécommunications internationales françaises, les communications sous-marines et les communications par satellites. Ces services sont placés sous l'autorité de la Direction des Services Radio qui devient la Direction des Télécommunications des Réseaux Internationales (DTRI). Cette décision a pour conséquence de transférer les stations des câbles sous-marins (St Valérie en Caux - Penmarc'h - Le Cannet - Marseille) de la Direction des Télécoms du Réseau National à la DTRI. Les entrepôts pour les navires câbliers de Brest et de la Seyne, la gestion des navires câbliers, gérés jusqu'alors par France Cable Radio (FCR), sont rattachés également à la DTRI.



Navire-câblier : Raymond CROZE

Cette nouvelle organisation va entraîner l'élargissement du champ d'action revendicative de la Commission Nationale CGT Radio. Elle va intégrer dans ses activités les sections syndicales des stations des câbles/marins qui faisaient partie de la Commission des LGD, ainsi que les sections CGT des entrepôts de Brest et de la Seyne qui demandèrent leur affiliation syndicale au syndicat départemental des PTT du Finistère et du Var. Les personnels navigants (marins et officiers) vont rester naturellement syndiqués à leurs syndicats CGT des marins et à leur Fédération FNMFGT. Il y a trois navires câbliers : le « Vercors » basé à Brest, l'« Ampère 3 » et le « Marcel Bayard » basés à La Seyne. La flotte compte 425 marins. La Fédération CGT des PTT ne s'était que peu intéressée aux communications Téléphoniques ou Télégraphiques internationales. Il y a certainement plusieurs raisons à ces absences. La principale raison est sans doute motivée par le fait que les gouvernements successifs ont accordé des concessions d'exploitation à des sociétés privées, par exemple Radio France pour le télégraphe, ou aux compagnies françaises telles la CFCT, puis la SACC, la Sudam/PQ, ou étrangères américaines (Commercial Cable, la Western Union) et anglaises (Eastern Telegraph) pour le trafic télégraphique par câbles sous-marins, puis téléphonique jusqu'à 1958.

En 1977, la Commission Nationale Radio va prendre contact avec les syndicats CGT des marins de Brest, par son secrétaire Le Goulon et à Marseille avec Pimpinelli. Les relations n'étaient pas toujours simples car chaque organisation syndicale avait son histoire, son mode de fonctionnement. Celui des marins était en rapport avec leur statut et métiers de la mer. Cependant il y a eu une bonne coopération sur l'activité revendicative face à la DTRI, la DGT ou FCR.

À cette période, la préoccupation majeure des syndicats des marins comme celle des PTT est le remplacement de l'« Ampère 3 » datant de 1951, qui devait désarmer en 1981. La DGT hésite pour la construction d'un nouveau navire câblier. Au Comité Technique Paritaire d'avril de 1977, la DTRI n'apporte aucune réponse positive, ce qui provoque une grande inquiétude sur l'emploi chez les navigants. Celle-ci est d'autant plus grande que la DTRI envisage de transférer le « Vercors » de Brest à La Seyne sous prétexte de différents financiers entre la Direction et le Port de commerce de Brest sur l'agrandissement de l'entrepôt. Une telle décision laisserait la pose et la maintenance des câbles sous-marins de l'atlantique aux flottes câblières espagnoles ou américaines ATT ou Wireless Union. Lors d'une audience du syndicat des marins CGT à la DTRI, le Directeur de la Direction des Câbles sous-Marins (DCSM) reconnaît que « le remplacement de l'Ampère dépendra du résultat des négociations concernant la garde atlantique où s'exerce une forte concurrence espagnole et américaine (ATT possédant 50% d'intérêts voudrait poser le long line pour la garde atlantique) ». Il rajoute : « la Direction Départementale de l'Équipement envisage la suppression du poste des câbliers de Brest pour au plus tard 1982, et que l'envoi

du *Vercors* à La Seyne/mer a été envisagé». Finalement en 1980 la décision du remplacement de l'«*Ampère*» est faite par FCR pour être opérationnel en 1983.

Un événement va bouleverser les orientations de la Direction : le «*Marcel Bayard*» brûle dans la nuit du 6 au 7 janvier 1981, à la veille de son départ pour une mission dans l'Atlantique. La perte de ce navire est coup dur pour l'activité des câbles sous-marins, notamment pour le contrat de maintenance des câbles transatlantiques. C'était d'autant plus grave que le seul le «*Vercors*» restait opérationnel car l'«*Ampère*» est techniquement totalement dépassé et doit être remplacé. Cela avait des conséquences sur les cadres et techniciens prévus pour les missions. Mais les plus frappés par cet accident, étaient les marins qui sont mis en chômage technique. Les matelots et mécaniciens seront utilisés à l'entretien de l'entrepôt : manutention des câbles, étiquetages, pointage des câbles, le nettoyage des cuves de stockage, etc.

La Commission Nationale Radio CGT intervient immédiatement pour réclamer :

1/ la mise en chantier de deux navires câbliers pour remplacer l'«*Ampère*» et le *Marcel Bayard* ;

2/ la construction de ces deux navires en France.

3/ La prise en compte des revendications des inscrits maritimes et de leur organisation syndicale CGT.

La section CGT de La Seyne posa les problèmes de formation des cadres et techniciens des télécoms, d'autant que la Direction des Télécom des Réseaux Extérieurs (ex-DTRI) embauchait des électroniciens navigants pour les navires câbliers. Il n'y avait aucun module de formation et la formation se faisait sur le tas. La connaissance des techniques de transmissions sous-marines (transmission et télé alimentation) étaient absolument nécessaire pour le personnel navigant ou s'occupant de navires, des techniques de pose et de réparation (mesures et travaux câbles et pointage du câble sous-marin). A cela le manque d'effectif se faisait sentir. La CGT écrivait : «*Il semble que le côté maintenance, disons-le service après-vente, soit négligé par rapport au côté commercial. Deux navires de réparation vont arriver sur le marché, encore faut-il se donner les moyens d'assurer leur fonctionnement pour tout ce qui concerne le côté technique et gestion sous-marin.*»

Deux navires identiques ont été construits à La Rochelle pour le «*Raymond Croze*», port d'attache à La Seyne/mer et au Havre pour le «*Léon Thévenin*», port d'attache Brest.

Les grandes luttes des marins

En octobre 1986, Sous la pression des armateurs, le gouvernement Chirac décide de créer un pavillon national bis, le pavillon des TAAF (Terres Australes et Antarctiques Françaises), communément appelé le pavillon de Kerguelen. Tous les français et naturalisés français qui exercent la navigation à titre professionnel sur la mer sont soumis à «*l'Inscription Maritime*».

Le statut des équipages de la Marine de commerce, comme pour les câbliers, est au centre des discussions

entre armateur et la profession. Au nom de la concurrence mondiale, et surtout augmenter la rentabilité financière de leur armement, les armateurs veulent la création d'un pavillon de complaisance pour contourner le statut des marins de commerce. Celui-ci permettrait d'armer les navires avec des marins extranationaux (philippins, malgaches, etc.). Ce choix politique a pour conséquence la casse de la flotte marchande, de l'industrie navale (les chantiers du Havre ou de La Ciotat fermeront), sur le transport maritime, etc. Les Fédérations syndicales des marins réclament le respect du pavillon et des statuts.

• **Du 8 décembre au 31 décembre 1986**, les équipages de la marine du commerce, dont ceux des navires câbliers, vont faire **22 jours de grève**. Le 22 décembre, un accord est signé entre le gouvernement, le patronat et les fédérations FO, CFDT et CFCT. Il est rejeté par l'ensemble des marins et a pour conséquence la participation des officiers à la grève. Finalement ils doivent négocier avec la CGT un accord qui préserve les intérêts des personnels inscrits maritimes des armements français. France Télécom maintiendra ses navires sous pavillon français. En 2004, la filiale ORANGE MARINE tentera une nouvelle fois d'utiliser le pavillon de Kerguelen, avec comme objectif : suppression de 160 emplois, embauche de 80 marins malgaches avec une aggravation des modes d'exploitation (*12 heures de travail par jour, 1 000 € par marin versés à la société d'embauche, la part du salaire versé au marin n'est que de 570 € !!*), ce qui provoquera une réaction des marins des câbliers mais aussi ceux des autres compagnies et des salariés du port de Brest. France Télécom devra abandonner ce projet.



• **Début septembre 1989**, à l'appel de la CGT, les marins démarrèrent une grève qui va durer **32 jours** sur les revendications salariales et les emplois : salaires, effectifs, contrats à durée déterminés, prime d'ancienneté. Les syndicats CGT avec les marins des trois navires «*Raymond Croze*», «*Léon Thévenin*» et le «*Vercors*» vont réussir à se coordonner et multiplier les initiatives avec comme point d'engrage le port de Brest et le «*Vercors*». Le contenu des revendications et la poursuite de l'action étaient décidés démocratiquement dans les assemblées animées par

le syndicat CGT. Cette démarche a garanti la solidarité de la grève.

La DTRE va manœuvrer pour tenter de casser le mouvement sans succès. Elle misait notamment sur la présence de 40 marins de Toulon sur le « *Vercors* », espérant leur lassitude de ne pas pouvoir retourner chez eux. Ce fut un échec. Les marins bénéficieront à Brest de la solidarité et du soutien des marins des autres compagnies, des dockers et salariés du Port, ainsi que des syndicats CGT dont celui des PTT du Finistère Nord. Robert Salaun, pour le SD PTT 29N, et Jacques Le Goff pour la Fédération CGT PTT ont participé avec le secrétaire CGT des marins Le Goullon, à une assemblée générale sur le « *Vercors* » des marins en lutte.

Cette action s'est concrétisée le 3 octobre 1989 par l'adoption d'un protocole d'accord : augmentation de 1 200 francs de la prime d'ancienneté, de 2 à 10% du salaire de base, ce qui faisait pour les marins une augmentation de 357 F par mois, *augmentation des effectifs qui s'est traduite par l'embauche d'une vingtaine de chômeurs et celle définitive des marins sous contrat. Ce fut un succès incontestable et un encouragement pour l'action contre la privatisation des télécoms.*

La fibre optique sous-marine : un enjeu technologique

Le CNET mettait au point des nouvelles technologies et entreprenait la promotion des nouveaux câbles. Le centre de La Seyne s'occupait des techniques d'après-vente. Deux navires câbliers entretenaient les réseaux d'Atlantique et de Méditerranée dans le cadre d'Accords de maintenance. La mise en service du « *Vercors* », en 1974, permettait de conquérir progressivement la Méditerranée autrefois acquise aux intérêts britanniques.

En 1980, le « *Vercors* », seul navire à exploiter la charrue américaine, est équipé d'une charrue fabriquée par deux entreprises locales : SIMEC (Fuveau) et ECA (La Garde). D'autres charrues suivront : Elise 2 et 3, les tracteurs autonomes CASTOR 1 et 2 et enfin les sous-marins télécommandés (ROV) SCORPIO et HECTOR. France Télécom privilégie les engins télécommandés de préférence aux engins habités et les rades des Sablettes, de La Ciotat ou du Prado deviennent les lieux d'expérimentation des nouveaux outils.

Les premiers câbles sous-marins à fibres optiques sont posés à partir de 1982 : Antibes-Nice (1982), Antibes-Port Grimaud (1984) et Marseille-Ajaccio (1987). En 1987, Le Ministre des PTT Gérard Longuet devait inaugurer la dernière prouesse du service public : la mise en service du câble sous-marin en fibre optique le plus long du monde reliant La Seyne à la Corse. La mobilisation des personnels des PTT, des services des Télécoms, l'a obligé à renoncé. C'est le Secrétaire de la Fédération des PTT Albert LE GUERN qui fait le 10 septembre 1987 l'inauguration du câble en fibre optique reliant le continent à la Corse. Cet acte illustre les propositions de la Fédération pour son plan câble.

Les navires câbliers ont toujours de l'avenir

Que de chemin parcouru depuis le premier câble sous-marin en 1851 ! Au moment de la filialisation à ORANGE MARINE, les navires câbliers de FT Marine avaient posé plus de 140 000 kilomètres de câbles sous-marins en fibres optiques, dont 13 000 enroulés et 300 opérations de maintenance effectuées sur fibre optique. La flotte câblière de FT représentait plus de 10% du marché mondial des navires câbliers et elle était toujours la 3^e flotte câblière.

Entre 1997 et 2001, ils ont installé plus de 50% des 40.000 Km du câble SEA-ME-WE 3 qui relie la France au Japon, mais aussi des liaisons reliant le Japon aux Etats-Unis et l'Australie à Hawaï. Un nouveau câble baptisé SEA-ME-WE-5 relie La Seyne à l'Asie du Sud-Est à partir de l'année 2017. Cette liaison en fibre optique à très haut débit (24.000 gigabits/seconde) complète le réseau de câbles mis en service progressivement entre 1999 et 2010. En 2015, 90% du trafic intercontinental transitaient sous les océans par près de 300 systèmes à fibre optique totalisant plus d'un million de kilomètres de câbles posés et entretenus par une centaine de navires câbliers. La technologie numérique transporte indifféremment, sur tous les continents, Internet, le réseau téléphonique et les réseaux professionnels de télévision numérique. La plupart des télécommunications internationales transitent par des câbles sous-marins qui évitent la perte de temps induite par l'aller-retour avec les satellites.

Il ne fait aucun doute que la maîtrise et l'entretien des liaisons sous-marines par des navires câbliers représentent des enjeux politiques, scientifiques, techniques et économiques indéniables. Cela passe par des investissements industriels et maritimes, le recrutement et la formation des personnels, des ingénieurs aux matelots.

Jacques Le Goff



Albert Le GUERN, SG de la Fédération CGT-PTT, inaugure le câble Continent-Corse 3 en fibre optique avec Albert Roumieu (secrétaire régional) Maryse Manhès (secrétaires du syndicat des Télécoms) et Yves Soranelas (secrétaires de l'unions fédérales des cadres BdR, 10-9-1987.

Colloque de la FNARH des 18 et 19 Mai à Métabief

C'est autour de deux thèmes « Evolution des réformes de structures aux PTT » et « Communiquer en temps de guerre » que ce colloque a eu lieu.

L'lhs CGT FAPT en tant que membre actif de la FNARH a participé avec 2 contributions. L'une sur l'évolution du métier de receveur distributeur au regard de l'évolution des structures de La Poste ; l'autre sur les réformes des structures des PTT en mars 1971.

La première écrite et présentée par André Brangeon, la deuxième écrite par Thérèse François et présentée par Serge Lotfier. C'est cette dernière contribution qui est présentée dans ce numéro.

23 autres contributions ont permis de faire un large tour d'horizon sur les 2 thèmes tels que : le service universel

des Télécoms ou l'évolution de l'organisation territoriale des télécommunications 1945-1995, la création et la fin des groupements postaux sous l'aventure de celui du Velay présentée par le Président de la FNARH, Alain Gibert...

La communication en temps de guerre a surtout porté sur la télégraphie optique militaire et, plus pointue, la mission secrète du navire câblier Dacia en atlantique 1915-1916.

Au total, un riche contenu.

Le prochain colloque aura pour thème : les métiers des PTT.



Claude Pérardel (président-fondateur de la FNARH), Alain Gibert (président de la FNARH), Yves-Tristan Boissan (président de l'Union Nationale des Transmissions - UNATRANS), Patrice Mourmetas (président de l'Amicale de la poste aux armées) et Claude Malile (président de De Fil en Fibre).

A noter pour ce qui nous concerne que la présentation de notre livre sur les lignes en deux phrases nous a permis d'en vendre 4. Livre qui

semble donc attendu en dehors de notre sphère habituelle de vente !

Serge Lotfier

Mars 1971, la réforme des structures des PTT

Il est bien évident que pour aborder les réformes de structures des PTT de mars 1971, il faut le faire dans le cadre de la politique incarnée à l'époque par Georges Pompidou, successeur du Général De Gaulle en 1969. Epoque caractérisée par une formule saisissante de l'écrivain Jean d'Ormesson comme étant « la surprenante mutation du gaullisme au libéralisme ». Comme on va le voir dans cette contribution, le constat de Jean d'Ormesson était prémonitoire et nous avions à la CGT si je puis dire, précédé l'évènement...

Remise en cause du service public

Au XXI congrès de la Fédération en avril 1970, on peut lire dans le rapport d'ouverture : « Jamais on n'a assisté à une telle avidité de domination du grand capital. L'attaque généralisée contre le secteur nationalisé et étatisé en est la preuve la plus

voyante et le désengagement de l'état sont des formules qui encombrant tous les articles de presse et toutes les déclarations ministérielles.

La notion même de service public au moins pour les secteurs rentables est remise en cause. Selon Blocklainé, l'un des maîtres à penser de la politique économique

« l'Etat ne doit plus faire, mais faire faire ».

Au précédent congrès en 1967, notre Fédération alertait déjà sur une scission possible du téléphone. La grève de 1968 stoppa « L'office public du téléphone », conçu par M. Marette, ministre gaulliste des PTT au début des années 60 et « la société

nationale du téléphone » de M. Giscard proposé en 1967 dans le cadre du projet de budget de 1968.

Pendant ce temps la crise des services des PTT délibérément acceptée par plus de 10 ans de gestion gaulliste n'était pas stoppée.

Au mécontentement des usagers, aux prises avec la délé-

rioration constante de la qualité de service, le ministre du gouvernement Chaban Delmas, Robert Galley (1969-1972) répond par une réforme des structures des PTT. Pour la CGT, c'est une réponse qui masque par omission les causes réelles des difficultés.

Cette réponse fait aussi partie d'une entreprise généralisée qui tente d'escamoter les responsabilités du pouvoir, tout en présentant les administrations et les personnels comme des freins au progrès et les responsables de la mauvaise qualité du service public. C'est à dire trouver des causes autres que la réalité pour justifier ses propres choix : « qui veut tuer son chien l'accuse de la rage », cela est bien connu. C'est la méthode employée par M. Galley.

Le mal dont souffrent les PTT en ce début des années 70, c'est du refus systématique par le pouvoir politique, des crédits nécessaires à son fonctionnement. Et pourtant, il sait que l'évolution de l'administration des PTT est inséparable de l'évolution de la vie économique et sociale du pays.

Une politique économique en direction des grands groupes privés

Force est de constater que le VI^e plan (1970-1975), alors en discussion ne tient pas compte de cela. Il ne laisse aucune ambiguïté possible quant aux orientations pour les Postes et Télécommunications. Si le problème du téléphone est enfin à l'ordre du jour plus que les crédits nécessaires à son développement, c'est l'axe de la privatisation qui est mis en perspective. C'est ce que le ministre Galley soutient en affirmant qu'il veut devenir « le PDG des PTT » !

Avant lui en 1967, M. Guena, lui aussi ministre voulait devenir « le premier postier de France ». Une différence de

vocabulaire qui montre que dès son élection, Georges Pompidou en 1969 oriente sa politique économique en direction des grands groupes privés.

Le budget des PTT de 1971 s'intègre dans les options du plan. Pourtant le téléphone est devenu un besoin majeur, les demandes d'installation sont là pour le démontrer. Or, les crédits budgétaires sont toujours très insuffisants et les délais de raccordement des lignes de plus en plus longs. Les services postaux et financiers souffrent également du manque de moyens humains. C'est là les « bienfaits » ! où la modernisation et la mécanisation se sont développés. Bref dans toutes les activités fondamentales, l'administration des PTT accuse plutôt des échecs que des avancées.

Confrontés à une politique de sous-développement depuis sa création, forcément tout concoure à l'idée que l'administration incapable d'assumer ses responsabilités, il faut donc confier ce « marché du siècle » à venir au secteur privé.

Prémices à cela, c'est la création de Finextel des septembre 1969, puis Codetel, deux sociétés de financement à capital privé pour développer le téléphone. Moyen détourné qui ouvre les portes au capital privé dans les Télécoms.

À la Poste, les méthodes différentes, on oriente les activités vers les grosses entreprises, avec des tarifs sur mesure- au détriment de l'usager majoritaire mais « commun ». Il y a le courrier à 2 vitesses, on déclassa une partie de celui-ci, afin d'assurer au trafic des grosses entreprises, la régularité qu'elles exigent. On introduit également le paquet de 5 kilos pour satisfaire les entreprises de vente par correspondance ; ce sont aussi les imprimés sans adresse au profit des grosses firmes de la publicité.

On apprend dans le Journal Officiel du 31 décembre

1970, qu'à ces grosses entreprises on pourra consentir des réductions de tarifs jusqu'à 20%. Ainsi La Poste ne sera plus égale pour tous mais sélective et qu'elle accorderait, suivant l'importance de l'usager, des services différents.

De nouvelles structures

Les nouvelles structures proposées par le ministre des PTT, lors des comités techniques paritaires ministériels des 4 et 24 mars 1971, doivent être comprises comme moyen de poursuivre et d'approfondir la politique de libéralisation menée tant aux Télécommunications qu'à La Poste.

Les réformes proposées, nous les connaissons donc je ne développerai pas, renotons qu'elles constituent la base même de la scission des Postes et Télécommunications

Le ministre affirme qu'il n'en est rien, grâce au maintien de deux directions horizontales fonctionnelles :

- la Direction du Personnel et des Affaires sociales ;
- la Direction du budget et de la comptabilité.

Très vite ces deux directions faisant doublons avec celles des deux exploitants, n'auront plus de réelles prérogatives.

Ces structures se fixent comme objectif de mettre rapidement en œuvre « une structure dynamique de type industrielle et commerciale ».

Alors que personne n'ignore que sur le plan industriel et commercial, le seul objectif recherché est la rentabilité. Ce qui est à l'opposé du service public qui doit, hors de la rentabilité, assurer à chaque citoyen un certain nombre de services indispensables.

Dans la définition de ces nouvelles structures, le personnel est naturellement absent. Il est pourtant intéressé au premier chef.

Pas de danger pour lui, nous assure-t-on ! Il est pourtant aisé de prévoir qu'une modification aussi profonde des

PTT aura des répercussions sur sa situation.

Ces mêmes agents que des campagnes de presse, orchestrées par le ministère, sont accusés de tous les maux et particulièrement lorsqu'ils défendent leurs revendications et se mettent en grève.

Pas concerné le personnel ? Oh si, car dans le même temps un autre volet de la réforme prévoit la mise en œuvre de nouvelles méthodes d'exploitation, avec l'introduction de la Direction Participative par Objectifs (la DPO, qui deviendra pour faire plus présentable Direction des Objectifs). Cette vaste opération dont parle largement le livre de la FNARH - 1970-1990 les PTT se transforment, a été mise au point par les techniciens du management : une tentative pour intégrer les personnels dans leur entreprise, leur donner l'illusion de la responsabilité, les faire concourir, eux-mêmes, à l'augmentation de leur productivité et celle de leur collègues. Les premiers concernés seront les cadres, pour qui on multiplie les séminaires, tandis qu'est prise la décision de créer trois taux pour la prime de rendement du cadre A. Opération dont parle aussi largement notre livre sur l'histoire de notre fédération 1945-1981.

Toutes les organisations représentatives CGT, CFDT et FO ont repoussé le projet ministériel, la CGT avait déjà dit non aux orientations du 6^e plan, comme elle avait combattu le projet de budget 1971.

Alors question : Le ministre des PTT obtiendra-t-il le consensus du personnel et des cadres ?

Inutile d'entretenir les suspens... cela débouchera sur de nombreuses actions syndicales et sur la plus grande grève de la profession en 1974, grève qui fera entre autre reculer de 15 ans la scission Poste et Télécom et la fin de l'administration des PTT.

Journées d'étude Ihs CGT - Kaysersberg Du 29 mai au 1^{er} juin 2017.

Cette année encore les journées d'étude annuelles organisées par l'institut d'histoire sociale de la Cgt ont connu un vif succès dans un cadre très agréable autour du village de Kaysersberg en Alsace, tout récemment élu comme «Le village préféré des Français».

Quarante-deux instituts territoriaux et professionnels étaient représentés avec bien sûr la présence et l'animation de ces journées par l'Ihs confédéral. L'Ihs Cgt-Fapt (Joëlle Roeye, Robert Gilles et Patrick Bourgeois) a participé activement aux travaux et aussi profité de cette magnifique région. Comme chaque année, les participants issus de la Fapt étaient nombreux et heureux de se retrouver (voir les photos).

1/3 des participants venaient pour la première fois aux journées d'étude, dont Joëlle Roeye, Robert Gilles et aussi Maryse Dumas présente au titre de l'Ihs confédéral. Comme beaucoup de ces nouveaux venus, ils ont apprécié la teneur et la richesse des travaux, les moments de convivialité. Des journées qualifiées de très bon cru (c'est vrai que nous étions entourés par un riche vignoble) par le nouveau président de l'institut confédéral, Gilbert Garrel.

Le rapport de Gilbert en lien avec l'actualité et en rappelant les projets de travail pour 2017, 2018 et 2019 a ouvert la discussion.

La synthèse des bilans d'activité des instituts (78 associations et 11 collectifs) a été présentée par Joël Hedde qui a fait ressortir la nécessité de travailler de manière plus collective dans leur restitution.

Jean-Claude Gay est revenu plus en détail sur les projets de travail :

2017 :

- Participation aux rendez-vous de l'histoire à Blois début octobre avec une demi-journée d'étude organisée par nos IHS sur le thème «Euréka : innovations sociales»

- Colloque en novembre à Lyon : "Institutionnalisation du syndicalisme, de quoi parle-t-on ?" avec 33 communications, dont 15 émanant de syndicalistes,

- salon du livre d'histoire sociale à Montreuil les 29/30 octobre novembre,

2018 :

- 50^e anniversaire de mai 1968 organisé avec la confédération dans le patio sur deux journées,

- colloque sur 1958 et la République en territoire

avec un travail en trois temps,

2019 :

- colloque sur le thème "la CGT et ses structures professionnelles (fin 19^e siècle - 2003)".

La conférence de Jérôme Beauvisage pour préparer ce colloque a permis un large débat avec les différents instituts, et montré la volonté commune et partagée de s'investir pleinement dans la préparation de ce colloque, dont naturellement notre Ihs Cgt-Fapt.

Bernard Stéphan, directeur des éditions de l'atelier nous a présenté le livre de recueil de Georges Séguay qui paraîtra en Septembre, et dont la souscription est lancée pour

un prix de 10€ jusqu'au 17 septembre. Livre qui sera titré : "Ce que la vie m'a appris".

La dernière matinée des travaux a été consacrée à la conférence de René Mourlioux sur le thème : «Le discours conservateur de l'identité nationale à combattre également d'un point de vue syndical».

Gilbert Garrel a conclu ces journées d'étude 2017 en insistant sur la nécessité d'avoir un véritable travail de réseau pour faire connaître nos différents travaux au niveau de tous nos IHS mais aussi au niveau des organisations de la CGT.

Patrick Bourgeois.



les délégués de la Fapt

Les Lignes aux PTT : un métier, un réseau

Un livre qui s'inscrit dans la formule d'Antoine de Saint Exupéry :

"Un peuple qui oublie son histoire est condamné à la subir, perd son identité"

Un livre attendu... la preuve près de 600 exemplaires ont été vendus depuis sa parution.

Après sa présentation à l'Assemblée générale de l'IHS CGT Fapt le 28 mars, le collectif de rédaction du livre en a fait une présentation lors du récent Conseil National de la FAPT à Ramatuelle mais pas seulement. Comme l'écrit François Briand, *« Les rencontres débats autour de ce livre, organisées de Caen à Nantes, de Cherbourg à Marseille en passant par le Havre et... Rennes ont permis aux constructeurs de cette histoire singulière de partager leurs expériences avec d'autres militantes et militants [...] Les plus jeunes désirent mieux connaître le vécu des agents des lignes, l'exercice de leur métier dans la construction du réseau téléphonique tel qu'il est encore aujourd'hui ».*

Un livre passionnant sur cette catégorie des lignes qui a occupé une place particulière dans toute l'histoire de la fédération CGT des PTT, par son taux de syndicalisation, son influence électorale, la forte combativité dans les actions catégorielles et générales.

Durant la seconde guerre mondiale, des militants, des agents s'engagent dans la résistance clandestine, communiquent à la Résistance de précieuses informations. Ils participent à l'organisation de sabotages. Plusieurs l'ont payé de leur vie.

À la libération, ils reconstruisent avec des difficultés extrêmes le réseau téléphonique très endommagé

« Les gars des lignes » ont su maîtriser les évolutions technologiques en passant du fil de fer, au fil de cuivre puis à la fibre optique. Ils construisent, dans des conditions difficiles, une toile d'araignée gigantesque couvrant l'ensemble du territoire.

L'esprit de solidarité nourrit par le travail en équipe apporte une réelle efficacité dans la réalisation de leurs tâches et pour mener la lutte revendicative

À partir des années 1970, le processus de réformes engagé transforme les services des lignes. Alors que le téléphone et le réseau se développent rapidement, les effectifs ne suivent pas. La sous-traitance, anti-chambre de la privatisation, se généralise.

Une stratégie destructrice de l'état d'esprit collectif du service des lignes organise l'individua-



Conseil National de la CGT FAPT (1^{er} et 2 juin 2017)

lisme, écarte des agents de leur métier. Ils deviennent surveillants des travaux réalisés par d'autres. Les rapports hiérarchiques, sont bouleversés avec l'introduction d'un nouvel encadrement.

L'esprit de solidarité nourrit par le travail en équipe

apporte une réelle efficacité dans la réalisation de leurs tâches et pour mener la lutte revendicative.

Un livre à avoir dans sa bibliothèque pour lire et relire...

20€ à commander auprès de l'IHS CGT Fapt

L'ange noir de la Gestapo en Normandie

d'Yves Lecouturier **HEIMDAL éditions**

L'histoire d'une jeune femme de 22 ans en 1943, qui s'illustra en devenant la maîtresse du chef de l'antenne de la Sipo-SD de Caen.

Yves Lecouturier en étudiant la collaboration à Caen et dans le Calvados depuis plus de trente ans a croisé et recroisé ce personnage à de nombreuses reprises. Il fente ici de retracer le parcours de Marie Clotilde de Combiens et d'expliquer les raisons qui l'ont amenée à devenir une porteuse de mort n'agissant que par intérêt personnel et par cupidité.

Yves Lecouturier a fait une carrière alternée à La Poste et à France

Télécom terminant à la direction du musée de la Poste de Caen. Historien de formation et spécialiste de l'histoire de la Poste et des télécommunications de Caen, du Calvados et de la Normandie pendant la Seconde Guerre mondiale.

Chevalier des Arts et Lettres depuis 2009.

